



Licensiement au cours d'un congé maternité

Par **sesene**, le **04/12/2008** à **14:27**

Bonjour,rrnJe suis actuellement en congés maternité pour une période de 6mois suite à la naissance de mon premier enfant. (reprise du travail en avril 2009)rnJe viens d'apprendre que la société dans laquelle je travaille est en redressement judiciare jusqu'à fin janvier 2009.rnSi je suis licencié pour motif économique, comment vont-être calculées mes indemnités de chômage? Par rapport à mon congé maternité ou par rapport à mes derniers salaires de l'entreprise?rrnMerci de votre réponse